



# DEMANDE D'AVIS

## sur dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE

Dossier : <b>PC 013055 21 01412P0</b> Déposé le : 31/12/2021 Demandeur : <b>TEBOUL ANOUK</b> <b>475 RUE PARADIS</b> <b>13008</b> Adresse des travaux : <b>0189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND</b> <b>13008 MARSEILLE</b> Nature des travaux : <b>RESTRUCTURATION ET EXTENSION</b> <b>D'UNE MAISON INDIVIDUELLE</b>	 1 2 0 0 0 2 0 3 2 9 1 3 Destinataire : <b>DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b> <b>BOULEVARD JOSEPH VERNET</b> <b>13008 MARSEILLE</b>
- ZONES DU REGLEMENT - Secteur(s) : UP2b Destination/Surface de plancher en m² : Habitation - 46.6 m²	
Transmis le : 24/01/2022	Affaire suivie par : SAVINO Melanie - 04 91 55 47 72
DIRECTION DE L'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20	

- SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES APPLICABLES
  - RISQUES
    - Servitude PPR argile B2 : Le terrain se situe en Zone B2 du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (mouvement de terrain - retrait gonflement des argiles) approuvé en date du 27 juin 2012. A titre informatif, la parcelle se situe en zone d'aléa fort/moyen sur la carte d'aléa actualisée au titre de la loi ELAN et les prescriptions constructives qui en découlent devront être respectées par le maître d'oeuvre
- AUTRES SERVITUDES
  - RISQUES
    - La parcelle est concernée par des prescriptions relatives à la zone pluviale 2 dans laquelle des dispositions sont à appliquer pour toute nouvelle imperméabilisation



### AVIS DE LA METROPOLE AU TITRE DU PLUVIAL

FAVORABLE :

DEFAVORABLE :

FAVORABLE AVEC RESERVE :

A PRESENTER A LA DPGR (CRU) :

#### MOTIVATION DE L'AVIS ET OBSERVATIONS :

Affaire suivie par Gilles DI MAIO

Validée par Josué KNOPPERS, Responsable de Division

Copie :

La présente demande de permis de construire a pour objet la restructuration et extension d'une maison individuelle.

#### Motivation de l'avis ou observations :

La parcelle est référencée section UP2b au PLUi du Territoire Marseille-Provence.

La parcelle n'est pas impactée par un risque identifié d'inondation lié à une zone inondable.

La rue Commandant Rolland est une voie inondable identifiée, non définie dans les planches graphiques du PLUi, avec une hauteur d'eau prévue à l'axe de la voie de 0,20m. La mise en place d'un seuil ou d'un batardeau en conséquence pour tous les accès est préconisé.

Le projet concerne des travaux sur un bâtiment existant.

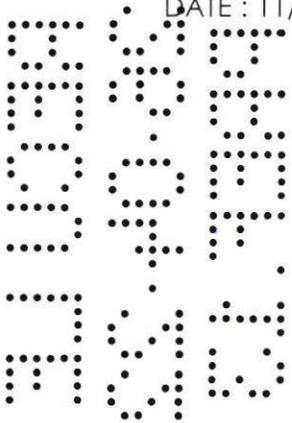
Le projet ne modifie pas l'imperméabilisation de la parcelle. Il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un ouvrage compensatoire de gestion des eaux pluviales.

Le pétitionnaire est tenu d'assurer l'étanchéité et la stabilité de ses constructions vis-à-vis des précipitations, des écoulements d'eau de surface, des niveaux d'eau et des écoulements d'eau souterrains (les nappes phréatiques et leurs écoulements, y compris pour un niveau de remplissage exceptionnel, les réserves utiles des sols, et l'infiltration des eaux provenant de la surface).

La gestion des eaux de pluie, canalisation et régulation, doit être assurée même en phase travaux.

L'évacuation des eaux de piscine dans le réseau public d'assainissement collectif, ou en caniveau est interdite. Elle doit donc se faire par infiltration à l'intérieur de la parcelle.

DATE : 11/03/2022



Philippe ROBERT  
Chef de Service

ENEDIS - Accueil Urbanisme

Direction de l'Aménagement durable et de l'Urbanisme  
40 Rue Fauchier  
13002 MARSEILLE

Courriel : [pads-urbanisme@enedis.fr](mailto:pads-urbanisme@enedis.fr)  
Interlocuteur : Albano Patrick

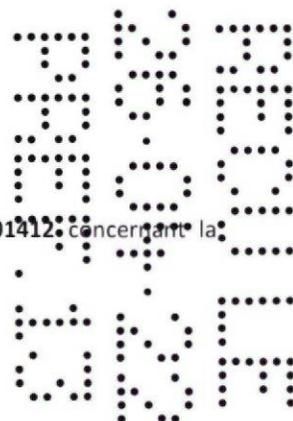
Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Aix en Provence, le 08/02/2022

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme **PC0132082101412**, concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 189, RUE DU COMMANDANT ROLLAND  
13008 MARSEILLE 8EME ARRONDISSEMENT  
Référence cadastrale : Section C , Parcelle n° 48  
Nom du demandeur : TEBOUL ANOUK



Compte tenu des informations reçues concernant ce projet et sans précision particulière de votre part, nous avons considéré que ce projet n'a pas d'impact sur l'alimentation électrique (**Cf. Travaux sur construction existante**). Par conséquent, aucune intervention n'est nécessaire sur le réseau public de distribution d'électricité.

Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Service Urbanisme CU/AU  
DRI Provence-Alpes du Sud -  
Agence Raccordement Marché d'affaires  
445 rue André Ampère 13290 AIX En Provence

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Instructeur : ABRARD  
Email : permisdeconstruire@eauxdemarseille.fr

Commune : MARSEILLE

Dossier N° : PC 013055 21 01412P0

Nom du pétitionnaire : TEBOUL

Adresse du pétitionnaire : 475 RUE PARADIS 13008

Nature des travaux : Restructuration et extension d'une maison individuelle

Adresse des travaux : 189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND 13008



<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Défense incendie</b> Dans le cadre de l'implantation de ces nouvelles constructions, les travaux d'extension et/ou de renforcement du réseau d'eau potable public qui pourraient s'avérer indispensables du fait d'exigences spécifiques en matière de défense incendie, sont à la charge du pétitionnaire.
<input type="checkbox"/>	<b>Individualisation</b> En application du décret du 28 avril 2003, les usagers du service de l'eau pourront, sous réserve de volonté majoritaire des copropriétaires de l'immeuble et de compatibilité avérée et justifiée de leurs installations privées, bénéficier d'un comptage individualisé de leurs consommations.
<input type="checkbox"/>	Les travaux projetés ne remettent pas en cause le raccordement au réseau public d'eau potable existant.
<input checked="" type="checkbox"/>	Le raccordement au réseau public d'eau potable est effectué par l'intermédiaire d'un réseau privé existant.
<input type="checkbox"/>	Dans l'emprise du Permis d'Aménagement PA _____ ayant reçu un avis favorable de nos services le _____

**Alimentation en Eau Potable**

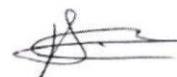
**AVIS DU SERVICE:**

FAVORABLE

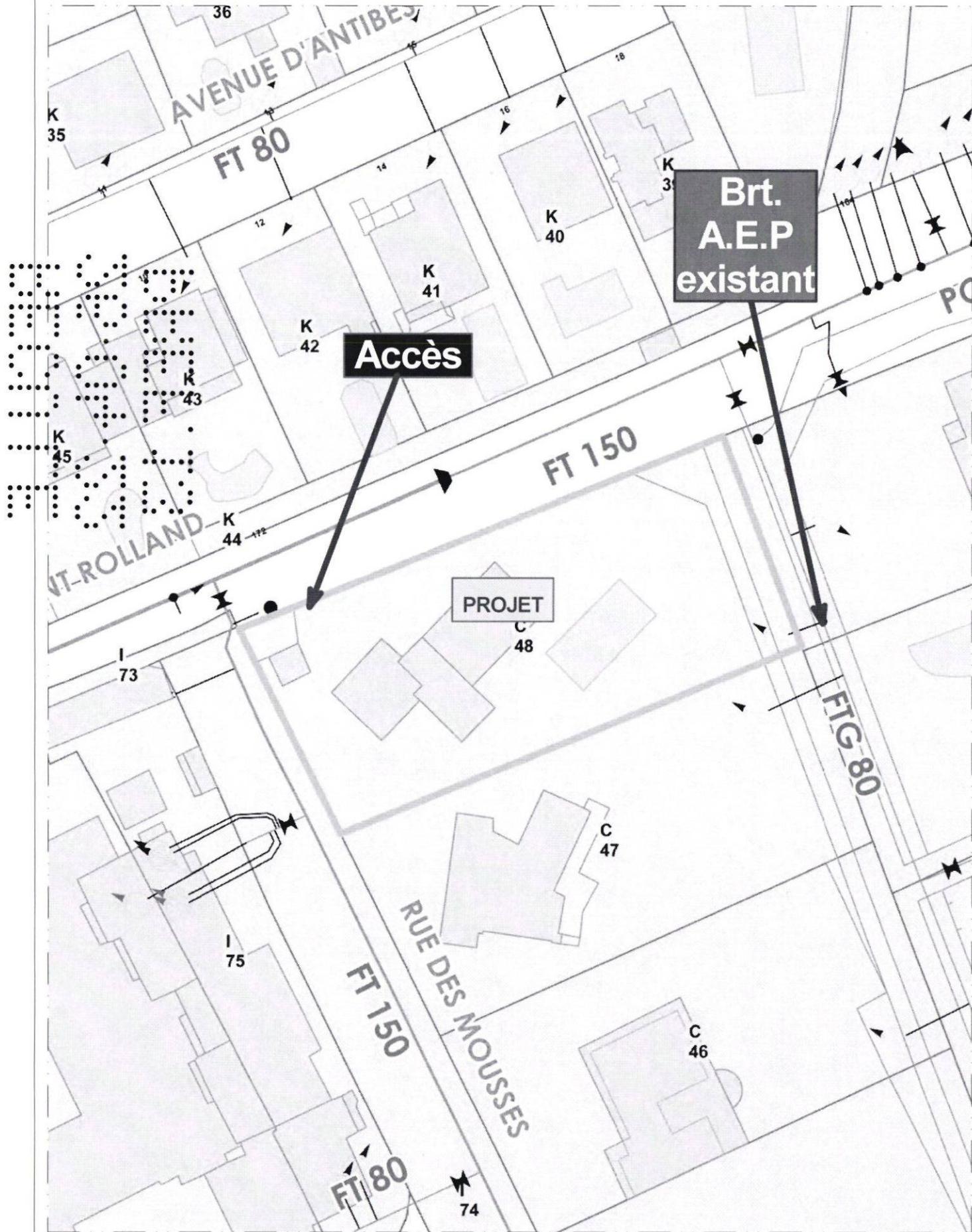
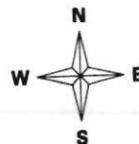
DEFAVORABLE

DATE : 25/01/2022

SIGNATURE : S /C. JEANNETON



La position des conduites  
et de leurs ouvrages annexes  
est schématique et non représentative  
de la réalité sur place.



Dossier : **PC 013055 21 01412P0**  
Déposé le : 31/12/2021  
Demandeur :  
**TEBOUL ANOUK**  
475 RUE PARADIS  
13008  
Adresse des travaux :  
0189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND  
13008 MARSEILLE  
Nature des travaux : **RESTRUCTURATION ET EXTENSION**  
**D'UNE MAISON INDIVIDUELLE**



Destinataire :  
**SERAMM**  
CAPITAINE GEZE BP 10256  
13308 MARSEILLE CEDEX 14

### Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C) :

La présente autorisation sera soumise à la PAC, perçue pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence. A titre indicatif le tarif de base au 01/01/2022 est de 1 648.80 Euros pour 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher, révisable à la date du branchement effectif. Le pétitionnaire devra s'acquitter de la PAC conformément aux dispositions et au mode d'évaluation définis par les délibérations du conseil communautaire en vigueur (du 29 juin 2012 et du 18 juillet 2014).

### Avis SERAMM : FAVORABLE.

Le raccordement au réseau d'assainissement est obligatoire et sera réalisé sur les installations sanitaires existantes.

Le projet d'assainissement sera exécuté suivant les prescriptions réglementaires applicables en système séparatif. Les chutes EU/EV seront séparées et ventilées en toiture.

Fait à Marseille, le 21/02/2022.

Affaire suivie par :  
**TOUSSAINT Jean-Baptiste**



 **N°Cristal 09 69 39 02 13**

APPEL NON SURTAXE

**SERAMM – Service d'Assainissement Marseille Métropole**  
Une société du groupe SUEZ

Parc des Ayalades – 35 boulevard du Capitaine Gèze – BP 10256 – 13308 Marseille cedex 14

Fax : 04 91 33 66 77 – www.seram-metropole.fr

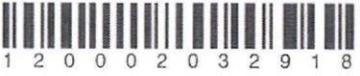
SA au capital de 1.000.000 euros – RC Marseille B 318 520 483 – SIRET 318 520 483 00054 – APE 3700Z





# DEMANDE D'AVIS

## sur dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE

Dossier : <b>PC 013055 21 01412P0</b> Déposé le : 31/12/2021 Demandeur : <b>TEBOUL ANOUK</b> <b>475 RUE PARADIS</b> <b>13008</b> Adresse des travaux : <b>0189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND</b> <b>13008 MARSEILLE</b> Nature des travaux : <b>RESTRUCTURATION ET</b> <b>EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE</b>	 1 2 0 0 0 2 0 3 2 9 1 8 Destinataire : <b>MAIRE 4ÈME SECTEUR (6E ET 8E ARRD)</b> <div data-bbox="1114 376 1376 786" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><b>MAIRIE des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Arts</b></p> <p>ARRIVE LE : <u>28/1/22</u></p> <p>Pour Attribution</p> <p><input type="checkbox"/> Le Maire    <input type="checkbox"/> AG</p> <p><input type="checkbox"/> DGS        <input type="checkbox"/> EC</p> <p><input type="checkbox"/> Technique   <input type="checkbox"/> Finances</p> <p><input type="checkbox"/> Animation   <input type="checkbox"/> Marchés</p> <p><input type="checkbox"/> Culture      <input type="checkbox"/> ..</p> <p>COPIE A :</p> </div>
- ZONES DU REGLEMENT - Secteur(s) : UP2b  Destination/Surface de plancher en m <sup>2</sup> : Habitation - 46.6 m <sup>2</sup>	
Transmis le : 24/01/2022	Affaire suivie par : SAVINO Melanie - 04 91 65 47 72
DIRECTION DE L'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20	

**PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE**  
 pour Avis demandé

Objet : Demande d'avis sur DOSSIER N° : **PC 013055 21 01412P0**

P.J : 1 dossier (**À RETOURNER, ACCOMPAGNÉ DU PRÉSENT DOCUMENT** dans un délai de 1 mois)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la demande citée en objet a été déposée dans notre service.  
 Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur ce dossier dans les meilleurs délais.

**Date limite de réponse : 1 mois** à dater de la réception de ce courrier.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Votre avis sera adressé à **VILLE DE MARSEILLE - DIRECTION DE L'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20**

Date de réception par le service **MAIRE 4ÈME SECTEUR (6E ET 8E ARRD)** : .....

Signature :



MAIRE 4ÈME SECTEUR (6E ET 8E ARR)

**AVIS**

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE

DOSSIER N° PC 013055 21 01412P0

Nature des travaux : Restructuration et extension d'une maison individuelle

Transmis le : 24/01/2022

par : SAVINO Melanie

Tel : 04 91 55 47 72

**AVIS**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

*Sous réserve*

(rayer la mention inutile)

est donné au projet de : RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

**OBSERVATIONS :**

*Avis favorable sous réserve de couvrir les bornes  
(sans pour partie smelterie) de façon à rester en harmonie avec  
les constructions voisines*

Votre avis sera adressé à VILLE DE MARSEILLE - DIRECTION DE L'URBANISME - 40 Rue Fauchier - 13233  
MARSEILLE CEDEX 20

Marseille le *16/07/2022*

Signature :

**Pierre LEMERY**  
Conseiller d'Arrondissements  
Mairie des 6èmes & 8ème Arrdts  
Délégué aux Grands Projets,  
aux Permis de Construire et à la Coordination  
du secteur du Roy d'Espagne et Littoral  
Conseiller Métropolitain

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE**

Numéro : PC 013055 21 01412P0

Demandeur : Madame TBOUL ANOUK - 475 RUE PARADIS - 13008

Adresse des travaux :

0189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND

13008 MARSEILLE

Nature des travaux : Restructuration et extension d'une maison individuelle

PLU : - ZONES DU REGLEMENT

- Secteur(s) : UP2b

Destination/Surface de plancher en m<sup>2</sup> : Habitation - 46.6 m<sup>2</sup>

**P.J : 1 DOSSIER (À RETOURNER, ACCOMPAGNÉ DU PRÉSENT DOCUMENT)**